

## ORDRE DU JOUR

Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 7 décembre 2020 et 1er février 2021.

### I - DÉCISIONS PRÉSIDENT

1 - Décisions du Président et du Bureau

### II - FINANCES

2 - Budget Primitif 2021

3 - Contributions définitives 2020 - Contributions provisoires 2021

4 - Contributions et subventions versées à différents organismes

### III - SCOLAIRE PERI EXTRA SCOLAIRE

5 - Convention de partenariat - Création d'une salle des mathématiques entre l'Education nationale, le Syndicat intercommunal multi-accueils jeunesse et écoles (SIMAJE) et le Réseau CANOPE



LE COMITE SYNDICAL DU SIMAJE  
DU PAYS DE LOURDES

LUNDI 22 FÉVRIER 2021

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

I - DÉCISIONS PRÉSIDENT

1 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU

Conformément aux articles L. 5211-1, L. 5211-10 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il convient de rendre compte au Comité syndical des décisions qui ont été prises par M. le Président et le Bureau, en application des délégations qui leur ont été données par le Comité syndical par délibération n°5 du 28 juillet 2020.

II - FINANCES

2 - BUDGET PRIMITIF 2021

Il sera proposé à l'assemblée de voter le budget primitif 2021 s'équilibrant en section de fonctionnement à la somme de 10 105 224 € et en section d'investissement à la somme de 2 987 052 €, soit un total pour les deux sections de 13 092 276 € :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Résultats Reportés N-1</b>		<b>2 011 669 €</b>		<b>91 938 €</b>
<b>Restes à réaliser 2020</b>			<b>263 978 €</b>	
<b>Opérations exercice 2021</b>	<b>10 105 224 €</b>	<b>8 093 555 €</b>	<b>2 723 074 €</b>	<b>2 895 114€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 105 224 €</b>	<b>10 105 224 €</b>	<b>2 987 052 €</b>	<b>2 987 052 €</b>

(1 annexe)

3 - CONTRIBUTIONS DÉFINITIVES 2020 - CONTRIBUTIONS PROVISOIRES 2021

Il sera proposé à l'assemblée de fixer les contributions provisoires 2021 des communes membres du Syndicat intercommunal multi-accueils jeunesse et écoles (SIMAJE) sur la base

SIMAJE - Syndicat Intercommunal Multi-Accueils Jeunesse et Ecoles du Pays de Lourdes  
Z. I. du Monge - 1, rue Francis Jammes - 65100 LOURDES  
tél. : 05 62 42 14 48 - site internet : [www.simaje-lourdes.fr](http://www.simaje-lourdes.fr)

des contributions définitives 2020 arrêtées de la manière suivante, étant précisé qu'elles seront modifiées conformément aux nouvelles modalités stipulées dans les statuts modifiés par délibération en date du 1<sup>er</sup> février 2021, dès lors que ceux-ci auront été approuvés par l'ensemble des communes membres :

Nom des communes	Contributions provisoires 2021
ADE	266 880
LES ANGLES	40 446
ARCIZAC EZ ANGLES	83 758
ARTIGUES	8 280
BARLEST	104 778
BARTRES	167 517
BOURREAC	37 898
ESCOUBES POUTS	35 669
JARRET	102 548
JULOS	121 338
LEZIGNAN	118 472
LOUBAJAC	129 618
LOURDES	4 751 934
PAREAC	19 745
PEYROUSE	99 364
POUEYFERRE	292 677
ST PE DE BIGORRE	398 728
SERE LANSO	24 841
ASPIN EN LAVEDAN	160 829
OMEX	79 300
SEGUS	88 535
OSSEN	74 204
VIGER	48 726
<b>TOTAL</b>	<b>7 256 085</b>

#### **4 - CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS VERSÉES À DIFFÉRENTS ORGANISMES**

Il est proposé au Comité syndical de voter les contributions et subventions suivantes :

Bénéficiaires	Montant
Centre hospitalier pour la crèche Saint-Vincent de Paul	600 000 €

**SIMAJE** - Syndicat Intercommunal Multi-Accueils Jeunesse et Ecoles du Pays de Lourdes  
 Z. I. du Monge - 1, rue Francis Jammes - 65100 LOURDES  
 tél. : 05 62 42 14 48 - site internet : [www.simaje-lourdes.fr](http://www.simaje-lourdes.fr)

Halte-garderie « la Souris verte »	210 000 €
Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) primaire de Lourdes (convention)	329 760 €
Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) école Sainte-Elisabeth (convention)	28 975 €
Comité d'entraide	23 000 €
Association coopérative école Honoré Auzon	7 906 €
Association coopérative scolaire école primaire du Lapacca	7964 €
Association école primaire de Lézignan	1 080 €
Coopérative école de Poueyferré	200 €
Association école de Loubajac	4 000 €
Association scolaire Aspin-Ossen	3 000 €
OGEC primaire de Lourdes (école Massabielle)	2 510 €
OGEC primaire de Lourdes (école de Soum)	4 856 €
OGEC école Sainte-Elisabeth (déplacements scolaires)	3 760 €
OGEC primaire de Lourdes (déplacements scolaires)	18 294 €
OGEC école Sainte-Elisabeth	281 €
Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du massif du Pibeste et de l'Aoulhet	14 000 €
Syndicat intercommunal de l'agence de gestion et de développement informatique (A.GE.DI)	
* contribution 2021	2 500 €
* régularisation 2020	1 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 263 386 €</b>

### III - SCOLAIRE PERI EXTRA SCOLAIRE

#### 5 - CONVENTION DE PARTENARIAT - CRÉATION D'UNE SALLE DES MATHÉMATIQUES ENTRE L'EDUCATION NATIONALE, LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL MULTI-ACCUEILS JEUNESSE ET ÉCOLES (SIMAJE) ET LE RÉSEAU CANOPE

Il est proposé au Comité syndical une convention de partenariat entre l'Education nationale, le SIMAJE et le réseau CANOPE pour la réalisation d'un projet de création d'une salle didactique ludique mathématiques, à titre expérimental, au Lapacca à Lourdes. Cette salle sera mutualisée et utilisée par les écoles et les structures péri et extrascolaires du SIMAJE.

(1 annexe)